

AGIR POUR LE PLATEAU DES ÉTANGS

Vent debout contre les projets éoliens

Lors de son assemblée générale, l'association Agir pour le Plateau des étangs a fait le point sur les projets éoliens en cours sur le territoire, la constitution d'un collectif départemental et les actions de l'année écoulée.

Le 24 octobre dernier, l'association Agir pour le Plateau des étangs a tenu son assemblée générale. Devant 80 membres présents ou représentés, masqués et dans le strict respect du protocole sanitaire, la présidente, Cathy Donnedevie a informé les participants que le Tribunal administratif de Limoges, avait décidé « le 3 septembre d'annuler le permis de construire sept éoliennes à Saint-Pardoux-la-Croisille, sur le site de la lande humide des Chaux, délivré par le préfet le 21 avril 2017 au bénéfice de la société Raz Energie 8 (rachetée en 2018 par Engie). »

Toutefois, la présidente rappelle que « si nous avons remporté cette première manche, rien n'est encore joué. » Car « Engie persiste et signe avec un nouveau projet de cinq éoliennes encore plus hautes (200 m) ! » ajoute Cathy Donnedevie. « Une affaire à suivre d'autant que la municipalité de Saint-Pardoux la Croisille, favorable au projet, envisage un référendum d'initiative communal sur la question des éoliennes. »

[Une carte interactive recensant les différents projets

Agir pour le Plateau des Étangs a recensé et cartographié à ce jour, 203 aérogénérateurs en cours de projets dans le département, « soit 15 % de plus qu'en juin 2019. » L'association mise donc sur l'information et la sensibilisation des habitants et des élus. Ainsi la « lettre aux électeurs » a été distribuée dans 30 000 foyers en début d'année. Par ailleurs les 11 associations de Corrèze, luttant également pour la défense du cadre de vie et opposées à l'éolien industriel ont créé un « collectif Corrèze



Carte des projets éoliens en cours ou abandonnés réalisée par l'association.

Photo DR

sans éoliennes » qui, à l'avenir, poursuivra toujours le même objectif.

Au niveau régional, l'association, représentant le collectif corrézien aux côtés des 165 associations de Nouvelle-Aquitaine a déposé le 5 juin un recours contre le SRADDET*, plan global d'aménagement régional qui prévoit un déploiement massif d'éoliennes avec multiplication par 2,5 de la puissance éolienne terrestre actuelle en dix ans.

Côté finances, le bilan présenté par le trésorier, Alain Chastre montre clairement le coût de ces différentes actions de communication et d'information, l'association rappelle donc que « chaque don apporte une aide nécessaire ».

L'association, pour améliorer sa visibilité, a rénové son site internet* qui donne accès aux détails de chaque projet connu en Corrèze, par choix de la commune ou à l'aide d'une carte interactive. Progressivement, le site

développe une documentation sur des thèmes en rapport avec l'éolien ainsi qu'un fil d'actualités et plusieurs autres rubriques (livres, vidéos, liens utiles).

La présentation par Daniel Farges, exploitant et passionné, des possibilités de production par centrale micro-hydraulique, énergie renouvelable utilisée de tout temps en Corrèze, a clos cette réunion.

* www.eolienencorreze.fr